

PAR COURRIEL

Le 18 septembre 2015

V/Réf :
N/Réf : 2004 37980

Objet : Demande d'accès concernant :
2140 et 2180, boulevard Industriel à Chambly
(lots 2 343 327 et 2 343 328 du cadastre du Québec)

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 8 septembre dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. rapport de visite, 9 mars 1989 (1 page);
2. lettre, 21 février 1989 (1 page).

De plus, nous possédons un autre dossier pour le 2140, boulevard Industriel au nom des ressources forestières Prosec inc. Toutefois, nous avons le regret de vous informer que malgré de nombreuses recherches, ce dossier est introuvable à nos bureaux de la Direction régionale de l'Estrie et de la Montérégie de notre ministère.

Pour le 2180, boulevard Industriel à Chambly et après vérification, nous sommes informés que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ne détient aucun dossier pour cet adresse.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 928-7607, poste 224.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

original signé par
Isabelle Lavoie
Répondante régionale

p. j. (2)

RAPPORT DE VISITE

Endroit: Chambly
Date de l'inspection: le 9 mars 1989
Objet: Poussières de sciage
Dossier no:
Personnes rencontrées: M. Pierre D'André, propriétaire
M. Jean Savard, contremaître
Propriétaire: Rabotage Rive-Sud Ltée
Localisation: 2140, Boul. Industriel

L'inspection avait pour but de vérifier le bien fondé d'une plainte de la municipalité de Chambly, datée du 21 février 1989.

Je me suis rendu sur les lieux, suite à une rencontre avec Monsieur D'André, ce dernier m'a présenté monsieur Jean Savard, contremaître qui m'a fait visiter les lieux.

Le 6 mars 1989, la compagnie Rabotage Rive Sud a fait installer un capteur de poussières de bran-scie près du séchoir à l'arrière de l'usine.

En ce moment les grillages ne sont pas adéquats. J'ai constaté lors de cette visite, que de la poussière de bran-scie sortait du capteur.

Monsieur Savard m'a expliqué qu'effectivement il y avait un problème et pour remédier, il avait commandé de nouveau + grillages plus fin, qu'il devra recevoir d'ici une semaine.

Par la suite j'ai constaté qu'on entreposait une citerne d'hydrocarbures (diesel) à même le sol sans aucune protection.

J'ai informé le contremaître de prendre les dispositions nécessaires pour entreposer de façon sécuritaire ces hydrocarbures.

Conclusion: Une inspection contrôle devra être faite au printemps. (28 avril 1989)


Robert Brisson

Prevoir l'envoi d'un avis de correction gl.